

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 27 février 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Jean Gauthier et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également, M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

Tous les membres du conseil sont présents et ont tous reçu l'avis de convocation.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

49-02-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette session extraordinaire :

- 1-Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
- 2-Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
- 3-Dépôt et approbation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.
- 4-Cession et servitude Chemin du Golf
- 5-Période de questions.
- 6-Levée de l'assemblée

3. DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

50-02-23

M. Jean-Michel Ouellet, vérificateur externe, présente le rapport financier 2021 et en résume les principaux faits saillants. L'année financière s'est soldée par un excédent de 848 671 \$, montant qui inclut 398 000\$ en provenance de la vente des terrains du développement résidentiel.

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport financier 2021 tel qu'il est déposé.

4. CESSION ET SERVITUDE CHEMIN DU GOLF

50-02-23

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. André Gagnon et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la cession du lot 6 276 665 par la Société Immobilière Alcan Limitée, société légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 400-1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal, province de Québec, H3B-OEO;

QUE la municipalité de Saint-Gédéon prenne une servitude de passage des lots 4 719 596 et 4 719 600 appartenant à M. André Côté, demeurant au 1400 rue Ferland, Alma.

- Cession à titre gratuite;
- Obtention d'une servitude sur une partie de la propriété des acquéreurs, permettant à la municipalité de construire et entretenir une conduite d'aqueduc.

QUE M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h 09, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière